



PLATEFORME RÉGIONALE POUR L'ÉGALITÉ



DECLARATION

CONFÉRENCE EURO-MÉDITERRANÉENNE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LES DROITS DES FEMMES

Des Conclusions Ministérielles à une politique d'égalité des sexes dans la région Euro-Med

22-23 Novembre 2017, Le Caire

Depuis la première Conférence Ministérielle à Istanbul en 2006, la société civile a abordé le processus ministériel de l'UpM sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, comme l'un des principaux instruments pour promouvoir l'égalité des sexes dans la région Euro-Med. Afin d'assurer le suivi des conclusions ministérielles, l'Initiative Féministe Euro-Méditerranéenne a engagé en 2015, avec le soutien de l'Union Européenne, un processus de dialogue entre la société civile et les dirigeants politiques de la région. Ce dialogue a abouti à la création d'une Plateforme Régionale pour l'Égalité développée par plus de 600 participantes et participants.

La Conférence de la Société Civile, organisée les 22 et 23 Novembre 2017 au Caire, a été l'étape finale de cette démarche avant la 4ème Conférence Ministérielle. Elle a réuni 130 participant-e-s originaires de 26 pays - représentant-e-s de 107 organisations et réseaux, universitaires et journalistes- qui ont partagé leur expertise et leurs analyses de la situation régionale, ont échangé leurs expériences de terrain et, sur la base des priorités et orientations de la Plateforme Régionale pour l'Égalité, ont élaboré des recommandations politiques concrètes, susceptibles d'être mises en œuvre avant la 5ème Conférence Ministérielle de l'UpM.

Réaffirmant que l'égalité entre les femmes et les hommes est une mesure de la démocratie et du développement, et qu'elle ne peut être dissociée du contexte politique, social, culturel et économique global, les participant-e-s ont exprimé une préoccupation unanime, face tant à la régression générale des droits des femmes, qu'à la réduction de l'espace et des moyens d'intervention de l'ensemble de la société civile. Cette évolution contribuant en particulier à limiter l'action et l'influence des organisations de défense des droits des femmes. Par ailleurs, l'instabilité de la situation et le recours à des solutions militaires aux conflits dans la région, sont souvent utilisés par les gouvernements comme justification pour repousser l'adoption de mesures en faveur du renforcement des droits des femmes.

Dans ce contexte, les participant-e-s ont insisté sur la nécessité de donner la priorité à des politiques durables d'égalité des sexes pour affronter la vague générale de conservatisme social, d'extrémisme religieux, de nationalisme et de populisme, afin de soutenir la démocratie et le développement dans la région Euro-Med et de favoriser la solution politique de tous les conflits. La montée de l'extrémisme radical qui intensifie les menaces sur les droits des femmes renforce la nécessité de telles politiques et doit donc être prise en compte et intégrée comme un problème de sécurité sur **l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité**.

Les participant-e-s ont en conséquence exhorté les Ministres à marquer, avec la 4ème Conférence Ministérielle, un tournant décisif en adoptant des mesures concrètes pour améliorer le statut de l'égalité des sexes dans toute la région, mesures qui devront toutes bénéficier de la part des Gouvernements, des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur application.

Le rôle déterminant de la Plateforme Régionale pour l'Egalité a été réaffirmé, tant pour mobiliser les organisations locales et nationales de défense des droits des femmes dans la région Euro-Med, que pour la poursuite de leur dialogue avec les dirigeants, dialogue qui porte les exigences du terrain au niveau de la décision politique.

La Conférence de la Société Civile recommande des mesures concrètes dans les quatre domaines suivants:

I. La participation des femmes dans la vie publique et dans les sphères de décision

Au-delà de la diversité des contextes nationaux, les femmes sont confrontées dans tous les pays à l'exclusion des sphères de décision : même lorsque les partis politiques en réfèrent à la démocratie et à la citoyenneté, ils n'incluent ni les droits des femmes ni l'égalité des sexes dans leurs programmes. L'adoption d'un cadre légal global pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans chaque pays, en s'inspirant des exemples les plus avancés à cet égard, et la garantie de l'indépendance du mouvement féministe pour soutenir sa mise en œuvre, sont des moyens cruciaux pour assurer une participation significative des femmes aux décisions.

1. Adopter des systèmes électoraux proportionnels et des quotas contraignants, d'au minimum 40% de présence de l'un des sexes, sur les listes électorales et dans les organes dirigeants, pour mettre un terme aux déficiences de la démocratie. Créer des mécanismes de suivi incluant des sanctions pour le non-respect de ces règles, y compris la disqualification des listes électorales.
2. Adopter des lois pour l'égalité des sexes qui prennent en compte toutes les formes d'inégalité: inégalité des salaires, inégal accès aux ressources, violence de genre, image stéréotypée ou dégradante des femmes dans les médias. Allouer les moyens nécessaires à leur application pour garantir les droits des femmes et les préserver de la régression. Ces mesures d'une forte valeur symbolique constitueraient un point de départ pour la mise en œuvre des droits fondamentaux des femmes et ouvriraient la voie à des changements réels et tangibles.
3. Veiller à ce que la législation et les politiques publiques soient particulièrement attentives à la situation des femmes les plus vulnérables qui, en raison de leur âge, de leur handicap, de leur appartenance à une minorité, peuvent être confrontées à une discrimination intersectionnelle.
4. Adopter une législation sur les ONG qui garantisse leur liberté d'expression et de mouvement; assurer le financement nécessaire à l'activité des organisations de défense des droits des femmes sur les deux rives de la Méditerranée, condition de leur indépendance et de leur capacité d'action, donc de leur aptitude à remplir leur rôle majeur pour la transformation sociale et dans la lutte contre les extrémismes.

II. La participation des femmes à l'économie

Un changement effectif dans ce domaine demande une évolution profonde du système économique pour qu'il soit orienté vers le développement humain et non vers le profit d'une minorité. Les Etats devraient assumer leur responsabilité à cet égard et promouvoir un développement économique qui bénéficie aux femmes et aux hommes à égalité. Il faut pour cela prendre des mesures structurelles relatives tant à la sphère privée qu'à la sphère publique.

1. Adopter des lois et développer et maintenir les services publics qui permettent l'accès des femmes au travail et aux responsabilités dans la sphère économique à égalité avec les hommes ; mettre en œuvre des plans pour l'égalité dans les entreprises, des procédures de contrôle et des sanctions substantielles en cas de non-respect de leur application.
2. Etablir un congé parental non transférable, financé par des fonds publics, pour les hommes également et non seulement pour les femmes qui travaillent. Promouvoir des mesures qui permettent le partage à égalité des responsabilités parentales, en s'inspirant des expériences les plus positives dans ce domaine.
3. Développer des politiques visant à assurer un salaire égal pour un travail égal et l'accès égal des femmes aux carrières et responsabilités dans la vie professionnelle. Instaurer des mécanismes de contrôle et des sanctions pour les employeurs qui pratiquent une discrimination directe ou indirecte contre les femmes.
4. Permettre l'accès permanent et structurel pour les femmes à l'information sur leurs droits sociaux et économiques.

III. La violence contre les femmes et les filles

La discrimination légale et institutionnalisée contre les femmes contribue à perpétuer la violence à leur encontre. Cette violence a toujours pour origine le déni des droits humains fondamentaux, l'inégalité des sexes, l'oppression et la discrimination - qui ont des sources légales - l'impunité des agresseurs et l'absence de mécanismes de protection légale et sociale pour les victimes. Une approche globale de la violence requiert l'application de lois et résolutions, donc également la volonté politique nécessaire pour imposer la tolérance zéro à l'égard de la violence, des moyens financiers, la formation des actrices et acteurs de terrain et des partenaires institutionnels, des campagnes de sensibilisation de grande ampleur sur les racines de cette violence. En dépit du consensus croissant et désormais documenté sur la nature, l'ampleur et le coût de ce fléau, les gouvernements freinent de manière déconcertante l'adoption de politiques globales et appropriées pour le combattre. Le rôle déterminant du mouvement féministe comme catalyseur pour la promotion de telles politiques est désormais une évidence. Il faut développer un arsenal législatif contre les violences faites aux femmes : exposer et criminaliser toutes les formes de cette violence, protéger et soutenir les victimes et leurs enfants, en s'inspirant des exemples les plus positifs dans la région Euro-Med, il faut également allouer les moyens humains et financiers nécessaires à sa concrétisation.

1. Adopter une législation globale pour éradiquer la violence contre les femmes qui prenne en compte et criminalise toutes les formes de violence faites aux femmes, protège et assiste les victimes et leurs enfants, en s'inspirant sur les lois les plus exemplaires dans la région Euro-Med, et allouer les moyens humains et nécessaires à son application.

2. Etablir un organe intersectoriel faisant fonction d'observatoire, ainsi qu'une coordination interministérielle pour suivre l'application des lois et permettre une approche concertée des initiatives gouvernementales destinées à combattre toutes les formes de violence contre les femmes.
3. Institutionnaliser et développer des programmes de formation pour tous les personnels des institutions et services qui portent assistance aux femmes soumises à la violence.
4. Garantir pour les ONG qui agissent contre les violences faites aux femmes et qui gèrent des centres d'accueil, la liberté d'action, la sécurité de leurs conditions de travail et les ressources suffisantes pour mener à bien leurs activités.
5. Organiser dans tous les pays, en coopération avec les organisations de défense des droits des femmes, des campagnes nationales pour la tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes. Engager des études nationales sur cette violence, publier leurs résultats, promouvoir des programmes de sensibilisation pour rendre la violence visible et la criminaliser.

IV. Les normes culturelles et sociales et les stéréotypes liés au genre, notamment dans l'éducation et les médias

Le modèle dominant de la structure patriarcale de pouvoir maintient les femmes dans un statut d'infériorité ; femmes et hommes se voient assignés des rôles et des droits différents contribuant à la reproduction des mentalités traditionnelles et des stéréotypes. Les systèmes éducatifs et les médias jouent un rôle majeur dans ce processus : ils contribuent à perpétuer une culture, des traditions et des coutumes qui sont sources de violence par leur persistance à représenter les femmes comme inférieures. L'ouverture d'un débat public pour combattre ces préjugés et stéréotypes nécessite une action conjointe des médias, du monde du travail, de la sphère politique, des syndicats, des écoles, des centres de formation et de la société civile, afin de mettre en évidence le caractère structurel des inégalités. Cette action nécessite l'implication des hommes, car ils sont le plus souvent en position de pouvoir et à même d'influencer les décisions dans le sens des changements requis.

1. Faire de la prise en compte de la dimension de genre dans les Ministères, en particulier le Ministère de l'Éducation, une priorité de l'État et mobiliser les moyens nécessaires à sa concrétisation.
2. Créer un comité multisectoriel regroupant des universitaires, des organisations de la société civile indépendantes et des expert-e-s en genre pour travailler sur les programmes éducatifs. Proposer des alternatives inclusives des droits humains et des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes et délestées des stéréotypes sexistes et de la violence symbolique contre les femmes.
3. Mettre en place et institutionnaliser des programmes de formation sur les questions d'égalité des sexes pour l'ensemble des enseignant-e-s. Organiser, en collaboration avec les organisations de la société civile, de vastes campagnes de sensibilisation du public et des processus de dialogue au niveau local pour traiter des mentalités et des comportements qui maintiennent les femmes dans un statut d'infériorité.
4. Développer une charte et des standards pour l'égalité femmes-hommes dans les médias, portant sur l'accès des femmes aux postes de décision, les institutions et les organismes de

réglementation dans cette sphère, ainsi que la représentation des femmes dans les médias et la couverture médiatique des droits des femmes et de l'égalité.

V. Femmes, Paix et Sécurité dans la région Euro-Med

La violence à l'encontre des femmes est l'un des obstacles majeurs à leur sécurité. Lors d'un conflit, elles deviennent elles-mêmes une « zone de guerre » car la violence et les agressions sexuelles, la torture et l'esclavage s'intensifient. Faire progresser les droits des femmes est déterminant pour promouvoir et préserver l'état de droit dans toute société, en particulier en période de crise. La participation égale des femmes et leur rôle dans la prise de décision dans les domaines social, économique et politique et dans les négociations de paix est essentielle pour parvenir à une solution politique des conflits dans la région et résoudre la question brûlante de la situation des personnes déplacées et réfugiées. Il faut que des ponts soient établis entre le Processus Ministériel et les accords internationaux ratifiés par les gouvernements Euro-Méditerranéens, en particulier la CEDAW et la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et qu'ils soient abordés conjointement aux Objectifs de Développement Durable. Dans la perspective de la prochaine rencontre ministérielle Euro-Med sur les droits des femmes, la conférence recommande l'adoption en priorité des mesures politiques suivantes

1. Adopter un agenda spécifique « Femmes, Paix, Sécurité » garant d'une action gouvernementale dans la région Euro-Méditerranéenne caractérisée par une approche des conflits sensible au genre.
2. Engager d'urgence un processus régional de paix visant à la solution politique de tous les conflits dans la région, à mettre un terme à l'occupation de la Palestine et à assurer la création d'un État palestinien indépendant.
3. Organiser l'accès structurel des organisations de la société civile et des défenseur-e-s des droits des femmes aux processus officiels de négociation de la paix dans la région, pour que les questions liées à la citoyenneté, à l'égalité entre femmes et hommes soient présentes dans tous les processus de paix et de transition.
4. Développer et adopter dans tous les pays de la région Euro-Med des Plans Nationaux d'Action pour l'application de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, à la fois objectif et moyen pour assurer la participation des femmes dans les négociations de paix et les processus de transition et pour combattre la violence à laquelle elles sont confrontées. Associer les femmes réfugiées à l'élaboration de ces plans et assurer leur participation dans les instances de direction des camps et structures d'accueil des personnes réfugiées.
5. Accueillir les femmes réfugiées et migrantes qui ont fui pour se soustraire aux violences sexuelles, et soutenir leur réinsertion sociale.
6. Adopter une législation spécifique pour protéger les travailleuses immigrées de la violence et de l'exploitation.
7. Inclure la question de la violence contre les femmes dans toutes les politiques de sécurité des Etats.

VI. Mécanismes pour la mise en place de l'égalité femmes-hommes via le processus ministériel

Il faut promouvoir des instances politiques de soutien pour les femmes qui, si elles sont traditionnellement marginalisées, ne sont néanmoins ni une minorité ni un groupe ayant des besoins plus spécifiques que les hommes. Les femmes représentent la moitié de la société, la moitié de l'humanité. Ces structures permettront de développer des stratégies visant à mettre un terme à la marginalisation des femmes, en tant qu'obstacle à la paix, à la sécurité et au développement.

1. Promouvoir et soutenir la création de ministères des droits des femmes, de commissions gouvernementales et parlementaires pour l'égalité femmes-hommes et pour les droits des femmes dans toute la région Euro-Méditerranéenne. En l'absence de ministères des droits des femmes, créer des comités interministériels afin d'assurer une coordination interministérielle dans ce domaine.
2. Financer des départements de genre, ou d'égalité des chances, dans les différents ministères, et nommer des expert -e-s en genre dans ces départements afin d'intégrer et d'appliquer la perspective de genre de façon transversale.
3. Mettre en place une formation continue pour les personnels des ministères, et plus particulièrement dans les départements responsables de l'intégration et de l'application de la perspective de genre. Cette formation comprendrait l'élaboration de budgets inclusifs de la perspective de genre.
4. Soutenir la Plateforme Régionale pour l'Egalité comme mécanisme pour unifier les efforts vers l'élaboration de politiques d'égalité femmes-hommes et comme espace permettant un réel dialogue et une coopération structurelle entre organisations de défense des droits des femmes, responsables politiques et ensemble des actrices et acteurs impliqués dans ce domaine.